

L'INITIATIVE RESPONSABLE DU MOIS DE JANVIER !



Ce mois-ci, nous mettons à l'honneur Albioma, producteur d'énergies renouvelables indépendant. Impliqué dans la transition énergétique, le Groupe, basé en Outre-Mer et au Brésil, propose de l'énergie issue notamment de la biomasse et du photovoltaïque. En trois ans, la note ESG d'Albioma augmente de 8 points et, enregistre en 2018 une performance notable de 69/100.

Le Groupe place au cœur de sa stratégie sa démarche RSE. Elle s'engage sur trois piliers qui sont, l'environnement avec des objectifs liés à la transition énergétique, le social avec notamment la mise en place d'un plan Directeur Sécurité (2018/2023). Le pilier sociétal est quant à lui drainé par l'objectif d'être durablement impliqué auprès des parties prenantes externes. Albioma appuie son développement sur une stratégie environnementale élaborée et se fixe d'ici à 2023, l'objectif d'un mix énergétique à plus de 80% renouvelable.

Le Groupe dispose d'un système de management environnemental robuste. Il reste néanmoins un contributeur d'émissions de gaz à effet de serre significatif avec une intensité carbone de 0,54 kg équivalent Co₂ par MWh produit. Un certain nombre de centrales thermiques sont hybrides utilisant à la fois bagasse et charbon dans des proportions encore importantes. Sur ce point, la stratégie du Groupe apparaît centrée sur l'acquisition de capacité installée supplémentaire moins carbonée.

La thématique santé-sécurité est un enjeu clé étant donné l'activité d'Albioma. Le taux d'absentéisme, le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents sont en baisse sur les trois dernières évaluations de Gaïa Rating grâce au déploiement du Plan de Sécurité. Albioma investit ainsi dans la prévention et maîtrise de plus en plus les risques d'accidents liés à ses activités.

Le taux de rotation de l'entreprise est en baisse lui aussi de près de 2 points de pourcentage depuis 2016 et, atteint en 2018 un taux de 13.80%. Cette baisse montre qu'Albioma propose progressivement un environnement de travail pérenne pour ses salariés et suppose une amélioration du climat social.

Par ailleurs, Albioma consolide ses pratiques d'achats responsables en intégrant des critères sociaux et environnementaux. Le Groupe est également présent au sein des collectivités locales où il est implanté, en favorisant notamment l'emploi des jeunes au travers de partenariat avec des universités. Il met en place des plans de collecte des déchets organiques dans les régions où sont installées ses centrales de biomasse de façon à valoriser des déchets locaux et à diminuer l'impact environnemental de son approvisionnement en matière première

Ce document a un caractère informatif et non contractuel, il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des FCP. Ces informations ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel. A cette fin, votre gérant Talence Gestion reste à votre disposition. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées) vous sont communiquées à titre purement indicatif sur la base de sources dignes de foi à la date d'établissement du document, et peuvent être mises à jour à tout moment sans préavis et ne constituent en aucun cas un conseil juridique ou fiscal. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou gérant afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux fonds présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Tout investissement doit se faire après avoir pris connaissance des risques et frais présentés dans le DIC/prospectus du fonds en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion. Les fonds Talence Gestion présentés dans ce document sont de droit français, ils relèvent de la directive 2009/65/CE (dite UCITS IV) et sont autorisés à la commercialisation en France, et ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons ne bénéficiant pas de garantie et le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.